

## **Comment introduire une déclaration DmfA de modification**

Ces instructions se trouvent sur le site portail de la Sécurité sociale.

Une fois sur le site, sélectionnez la partie Entreprise, puis DmfA. Quand vous vous trouvez sur la page d'accueil de la DmfA, cliquez sur Versions Démo, en bas dans la colonne de droite. Dans l'avant-dernier alinéa de ce texte cliquez sur le lien vers le PDF « manuel d'utilisation pour la modification de la DMFA ». A ce moment, vous verrez les instructions.

Le nombre de données à modifier chez les accueillantes étant limité, il faut, lors du remplissage du formulaire à la page intitulée « Aperçu des modifications », cliquer uniquement sur « Modification rapide » pour les prestations et rémunérations et sur « Modifier » ou « Compléter » pour les « Déductions » et les « Déductions demandées pour la qualité ». Suivez pour le reste les instructions de la version démo.